

Face à un nid, qui contacter ?



Frelons asiatiques ou européens

- Frelons *asiatique* : je déclare les nids de frelons en mairie et au **Groupement Défense Sanitaire Apicole** de la Côte-d'Or au 06 46 65 13 46 et je suis leurs conseils pour faire détruire le nid.
- Frelons *européens* : je contacte une **société privée de désinsectisation** (numéro à rechercher dans un annuaire téléphonique).



Guêpes

- Je contacte une **société privée de désinsectisation** (numéro à rechercher dans un annuaire téléphonique).



Abeilles

- Les abeilles sont une espèce protégée, leurs nids ne doivent pas être détruits. Je **contacte donc un apiculteur** (numéro à rechercher dans un annuaire téléphonique).



Les sapeurs-pompiers n'interviennent que dans des **cas et circonstances particulières d'urgences**.

Une intervention des sapeurs-pompiers ne revêtant **aucun caractère d'urgence** sera **payante** *.

* Prix arrêtés par décision du conseil d'administration du SDIS.

Le piégeage préventif n'est pas recommandé (risques pour les autres insectes) et est réservé aux apiculteurs.

